



Recommandations : Actions, objectifs et échéanciers

Dans cette section, nous avançons une série de recommandations et d'actions à entreprendre pour jeter les premiers jalons de la mise en œuvre de la stratégie nationale de littératie numérique, présentée dans la section précédente.

Cette section permet de répondre aux questions suivantes:

- Devrions-nous établir des cibles pour la stratégie numérique canadienne? Si oui, quelles devraient être ces cibles?
- Quel devrait être l'échéancier pour l'atteinte de ces cibles?

En répondant à ces questions, nous assumons que les objectifs de base du document de consultation, sont acquis – par exemple, offrir l'accès universel aux compétences numériques à tous les Canadiens et s'assurer que les investissements dans les technologies et les infrastructures soient toujours accompagnés d'investissements équivalents en littératie numérique.

Ces cibles et objectifs ayant été établis comme conditions préalables à cette consultation, nos recommandations portent essentiellement sur l'organisation, la procédure et l'échéancier nécessaires à leur réalisation. .

1. Le gouvernement fédéral devrait se doter d'une stratégie d'économie numérique nationale ayant, comme pierre angulaire, la littératie numérique. À cette fin, le gouvernement devrait :
 - Créer un groupe de travail sur la littératie numérique – Le gouvernement fédéral, et plus précisément Industrie Canada, Ressources humaines et développement des compétences et Patrimoine canadien, devraient immédiatement mettre en place un groupe de travail sur la littératie numérique réunissant des acteurs clés œuvrant à tous les paliers gouvernementaux (tant fédéral que provinciaux et territoriaux) ainsi que des représentants du monde des affaires et des organismes communautaires provenant de partout au Canada. Ce groupe de travail aurait pour mandat de créer un plan multijuridictionnel pour la mise en œuvre d'une **STRATÉGIE NATIONALE EN LITTÉRATIE NUMÉRIQUE**, donnant à chaque Canadien l'assurance de pouvoir développer ses compétences numériques, de façon que le Canada devienne un chef de file de l'économie numérique mondiale.
 - Tenir une conférence pour les intervenants en littératie numérique – Il faudrait organiser, d'ici un an, une réunion de tous les intervenants provenant des quatre secteurs où elle sera mise en oeuvre. Devraient être représentés les éducateurs, chefs d'entreprise, représentants officiels des gouvernements, groupes communautaires, spécialistes en technologie et contenu numérique. Cette conférence aurait pour objectif de créer et de lancer une stratégie nationale conjointe visant à solidifier la littératie numérique au Canada et en faire la pierre angulaire d'une stratégie sur l'économie numérique. On y examinerait le mode de fonctionnement spécifique de chaque organisme et la meilleure façon d'intégrer la littératie numérique dans chacun d'eux. De plus, le gouvernement devrait profiter de la tenue de cette conférence pour annoncer la création de divers projets en littératie numérique. .

2. Parallèlement à l'activité du groupe de travail, le gouvernement fédéral devrait subventionner une étude nationale permettant de déterminer les compétences numériques qui font le plus défaut aux jeunes, selon la perspective des élèves et des enseignants. L'étude nationale la plus récente sur les comportements, attitudes et opinions des enfants canadiens envers la technologie numérique date de 2005.⁵⁶ Les nouveaux résultats permettraient de s'assurer que les programmes et les outils sont bien adaptés aux besoins de la jeunesse canadienne et de leurs éducateurs, et permettraient une évaluation future de ces programmes.
3. En préparation de cette conférence, le groupe de travail devrait :
 - Répertorier les programmes de littératie numérique ayant cours au Canada, y compris ceux offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
 - Évaluer les résultats et les enseignements tirés des anciens projets de littératie numérique – tels RESCOL et PAC, et d'initiatives gouvernementales antérieures visant à encourager la littératie numérique par la formation professionnelle, l'essor économique et les programmes régionaux de développement.
 - Revoir les rôles, actuels et potentiels, des agences et des ministères fédéraux pour mener et soutenir une approche globale, incluant l'ensemble du gouvernement, dont l'objectif serait le développement de la littératie numérique et ce, conjointement avec des instituts de réglementation et des organismes culturels comme le CRTC, Radio-Canada et l'ONF, de même que des institutions chargées de développement économique, social et régional.
 - Dresser un bilan national permettant de comparer les sommes investies dans la littératie numérique à nos investissements consacrés au développement technologique et à l'accessibilité des infrastructures.
4. Le groupe de travail en littératie numérique devrait également se pencher sur les options que nous offrent les politiques suivantes et préparer des recommandations pour qu'elles soient prises en considération pendant la conférence :
 - Procéder au lancement d'un vaste projet fédéral/provincial/territorial en littératie numérique, dont le but serait de promouvoir la littératie numérique dans les centres d'apprentissage, tout en insistant sur la création d'un référentiel de formation numérique de la prématernelle aux études postsecondaires, libre d'accès, tel que recommandé par Canada 3.0 ; promouvoir la littératie numérique également au niveau du marché et particulièrement auprès des PME ; et auprès des consommateurs, faire le pont entre littératie numérique et autres types de compétences telles les compétences financières et la gestion de l'identité en ligne.
 - Nommer un facilitateur national en matière de programmes coopératifs de formation en médias numériques et de services de placement (tel que recommandé par Canada 3.0) ;
 - Créer des centres de technologies communautaires en milieu rural au Canada ainsi qu'un programme national analogue au Digital Literacy Corps des États-Unis, dans le but d'offrir des formations aux citoyens – en particulier aux personnes défavorisées au plan social, économique ou régional.

56. Réseau Éducation-Médias (2005). *Jeunes Canadiens dans un monde branché : Phase II*. <http://www.education-medias.ca/francais/recherche/JCMB/phaseII/>



- Augmenter les subventions consacrées aux alliances de recherche et au soutien à la commercialisation des médias numériques et ce, à l'échelle fédérale et provinciale, en prenant pour modèle d'action les innovations du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (tel que recommandé par Canada 3.0) .
- Créer un portail numérique en ligne –un portail numérique en ligne, financé par le gouvernement fédéral, devrait être mis en place pour permettre à chacun d'améliorer ses compétences numériques. On devrait y trouver une information simple sur les médias numériques, des tutoriels sur l'utilisation des technologies numériques, des liens vers des ressources gouvernementales pertinentes, un forum de discussion simple et convivial où les utilisateurs pourraient afficher leurs questions sur les médias numériques et, pour finir, une section réservée aux ressources communautaires permettant aux usagers de trouver des informations complémentaires sur les ressources numériques dans leur communauté.
- Créer un portail de données en ligne où l'information publique fournie par tous les gouvernements et toutes les institutions publiques est régulièrement publiée dans un format lisible à la machine.
- Créer un réseau pour le transfert du savoir en médias numériques – On devrait créer et soutenir un réseau pour le transfert du savoir, destiné aux éducateurs et aux entreprises, afin de partager des informations en matière d'éducation aux médias numériques et de formation en milieu de travail. Il s'agirait d'un site Web conçu pour les éducateurs, les gestionnaires, les formateurs, les conseillers d'orientation et les concepteurs de ressources pédagogiques en ligne ; mais ce serait également un lieu régulier de rencontres publiques voué aux remue-méninges et au partage des connaissances. Au sein de ce réseau pour le transfert du savoir, les projets éducatifs ne seraient pas propriétaires, mais adopteraient plutôt le modèle libre, où les idées, les programmes et les projets seraient redonnés à la communauté .